Les banques chinoises : des premières banques chinoises des Détroits à l'OCBC

Dr Alexander Ressos, TEP
Attorney-at-Law (Switzerland and Germany),
Solicitor (England & Wales and Hong Kong)
Of Counsel, KGP Legal LLC
alexander.ressos@kgplegal.com.sg
www.ressos.com.sg

Pendant la plus grande partie du XIXe siècle, les négociants chinois de Singapour n'eurent aucune banque à eux. Ils commerçaient grâce au crédit consenti par les agency houses (maisons de commerce et de commission) européennes, empruntaient aux banques de change (exchange banks) par l'intermédiaire de compradors, ainsi qu'aux prêteurs chettiars. Leur épargne repartait en Chine par l'entremise de maisons de transfert de fonds. Au cours des trois premières décennies du XXe siècle, la situation changea. Des négociants chinois fondèrent une série de banques de dépôt, constituées selon le droit colonial des sociétés, gérées en partie selon des méthodes occidentales, et détenues et fréquentées en grande partie par les membres d'un seul groupe dialectal. En trente ans, les plus importantes d'entre elles avaient fusionné pour former l'Oversea-Chinese Banking Corporation, qui reste aujourd'hui l'une des trois banques singapouriennes dominant le marché intérieur.

Ce chapitre retrace cette évolution. Il commence par les premières banques chinoises et par la faillite de la plus ancienne d'entre elles, la Kwong Yik Bank, dont l'effondrement en 1913 suscita les premières règles coloniales de gouvernance

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

bancaire. Il examine ensuite la division de la banque chinoise selon les lignes hokkien, teochew et cantonaise, puis suit les banques hokkien à travers l'essor et l'effondrement de l'économie du caoutchouc jusqu'à la fusion de 1932. Deux autres sections étudient les liens entre les banques chinoises et la Chine ainsi que le rôle des banques en tant qu'institutions communautaires. Le chapitre se termine par les enseignements de cette histoire pour les banquiers et les conseillers d'aujourd'hui et par une comparaison avec Genève.

La comparaison est instructive, car les deux places financières ont traversé la même crise mondiale au même moment. Dans *Genève, place financière internationale*, le volume genevois de cette collection, la partie D décrit comment la crise de 1931 fit tomber la Banque de Genève, conduisit à l'effondrement de la Banque d'Escompte Suisse en 1934 et donna naissance la même année à la loi fédérale sur les banques. Les banques chinoises de Singapour répondirent à la crise par une fusion privée, négociée entre dirigeants communautaires, sans banque centrale, sans garantie des dépôts et sans loi bancaire. Ces deux réponses en disent long sur le caractère institutionnel de chaque place. Leurs différences façonnent encore les cultures réglementaires étudiées dans la partie E.

L'essentiel

La Kwong Yik Bank, fondée par des négociants cantonais en 1903, fut la première banque locale de Singapour et de la Malaisie britannique (British Malaya). Son effondrement en 1913 conduisit à la Companies (Amendment) Ordinance de 1914, qui limita les prêts non garantis aux administrateurs (directors) et imposa des audits ainsi que des états financiers en anglais. La banque chinoise se développa selon les lignes dialectales : la Sze Hai Tong (1906) servait la communauté teochew, la Lee Wah (1920) les Cantonais, tandis que la Chinese Commercial Bank (1912), la Ho Hong Bank (1917) et l'Oversea-Chinese Bank (1919) étaient des établissements hokkien ancrés dans le caoutchouc, le transport maritime et le commerce. La Grande Dépression, l'abandon de l'étalon-or par la livre sterling en septembre 1931 et des prêts massifs à Tan Kah Kee contraignirent les trois banques hokkien à fusionner en 1932 pour former l'Oversea-Chinese Banking Corporation (OCBC). Sous le régime du currency board, les banques chinoises ne disposaient d'aucun prêteur en dernier

© 2026 Dr Alexander Ressos. General information only, not legal, tax or investment advice. No client relationship is created. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. More information at SingaporeIQ.com and ressos.com.sg.

ressort, conservaient environ la moitié de leurs dépôts sous forme liquide et s'appuyaient sur la notoriété de leurs fondateurs, qui étaient aussi les dirigeants de leur communauté.

Disclaimer

This article is provided for general information only. It is based on publicly available sources as at its date of publication. These sources have not been independently verified against licences, regulatory registers or the records of the entities concerned. It is not legal, tax, financial or investment advice. Nor is it a recommendation to invest in, transact with or use the services of any entity mentioned. Law and regulation change frequently, so the content may be incomplete or outdated. To the fullest extent permitted by law, Dr Alexander Ressos and the publisher of SingaporeIQ exclude all liability for loss or damage arising from the use of or reliance on this article. Readers should obtain advice on their specific circumstances before acting or refraining from action.

Names and trademarks of the entities discussed belong to their owners and are used for identification only. Their mention implies no endorsement, affiliation or allegation of wrongdoing. All Singapore law advice is provided by a duly licensed and regulated firm of Singapore advocates and solicitors only on the basis of an express written letter of engagement. Corrections and updates: contact@ressos.com.

© 2026 Dr Alexander Ressos. This article may be quoted with attribution to SingaporeIQ (SingaporeIQ.com). Reproduction in full and any commercial use require prior written consent. The Legal Terms at https://singaporeiq.com/legal-terms apply.

Author contact: Dr Alexander Ressos, TEP · contact@ressos.com